

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-24-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

**N° 24/23**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 avril 2023

**Objet de la délibération :**

Vote des taxes ménages et du taux de CFE

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	15
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

**Résultat du vote**

- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au centre d'animation et de loisir d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Dominique BERION à Christophe GARNIER, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Michel DEBRAY à Emmanuel CRETIN, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Nathalie KOWAL-BONDY à Chantal MARAUX, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Florence PAUL à Rémy PAUL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Patrick SEBILE à Gérard COULET, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
<b>Procuration</b>	Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT
<b>Suppléé(e)s</b>	Claude CHATELAIN, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Martine LANDRY, Joëlle MAURICE, Serge MONNET
<b>Excusé(e)</b>	Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY
<b>Absent(e)s</b>	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les orientations budgétaires votées le 14 mars dernier et qui prévoyaient une augmentation proportionnelle de 2,5 % des taux des 4 taxes et impôts, Considérant que le taux de CFE ne peut être supérieur à 23,65 € ; ce qui représente un peu moins de 1 % d'augmentation, Le Président, après avis de la commission Finances du 31 mars 2023, propose une augmentation proportionnelle de 1 % des 3 taxes ménages et du maximum pour la CFE, soit :

☞ Taxe foncière sur les propriétés bâties	→	4,51 %
☞ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	→	6,09 %
☞ Taxe d'habitation	→	5,50 %
☞ Cotisation Foncière des Entreprises	→	23,65 %

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité valide les taux proposés par le Président, soit :

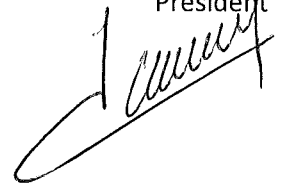
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,09 %
- Taxe d'habitation : 5,50 %
- Cotisation foncière des entreprises : 23,65 %

Fait et délibéré en séance, le 13.04.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-24-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023